

Rapport relatif à un prêt consenti sur le Fonds du revenu consolidé à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, en date du 4 août 1966, en conformité de l'article 26(4) de la Loi sur l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent, chapitre 242, S.R.C., 1952, (Textes français et anglais).

Rapport du ministre des Finances sur la situation de la Caisse d'assurance-chômage au 31 mars 1966, et sur les opérations faites en vertu de l'article 86 de la loi sur l'assurance-chômage, pour l'année financière close le 31 mars 1966, en conformité de l'article 87 de ladite loi, chapitre 50, Statuts du Canada, 1955. (Textes français et anglais).

Exemplaires des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* des mercredis 27 juillet, 10 et 24 août 1966, en conformité de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Rapport concernant les opérations découlant de la Loi sur l'aide à la production du charbon pour l'année financière close le 31 mars 1966, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 173, S.R.C., 1952, telle que modifiée. (Textes français et anglais).

Rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année financière close le 31 mars 1966, en conformité de l'article 90(2) de la Loi sur l'assurance-chômage, chapitre 50, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais).

État concernant les recettes et les dépenses en vertu de la Partie V de la Loi sur la marine marchande du Canada (Marins malades), pour l'année financière close le 31 mars 1966, en conformité de l'article 321 de ladite loi, chapitre 29, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière close le 31 mars 1965, en conformité de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Transports, chapitre 79, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Rapport du ministère des Transports renfermant un état des recettes de quaiage et un état des droits de mouillage pour l'année financière close le 31 mars 1966, en conformité de l'article 14 de la Loi sur les ports et jetées de l'État, chapitre 135, S.R.C., 1952. (Texte anglais).

Copies de télégrammes en date du 22 août 1966, expédiés par le Premier Ministre au:

1. Président du National Canadien (M. Donald Gordon)

2. Président du Pacifique Canadien (M. Ian Sinclair)

3. Président du Comité des Négociations des Syndicats Associés des employés sédentaires (M. R.C. Smith)

4. Président et Secrétaire-trésorier de la division des Employés de chemin de fer, section n° 4 (M. T. W. Read)

5. Président national de la *Canadian Brotherhood of Railway Transport and General Workers* (M. W. J. Smith)

6. Président du Comité de Négociations des employés de la *Brotherhood of Railway Trainmen* (M. G. C. Gale), et copies des réponses expédiées par télégrammes au Premier Ministre, en date du 23 août 1966, de la part du:

1. Président du National Canadien

2. Président du Pacifique Canadien

3. Président du Comité de Négociations des Syndicats Internationaux Associés des employés sédentaires

4. Président de la division des Employés de chemin de fer, section n° 4, concernant la grève des chemins de fer annoncée le 22 août 1966. (Texte anglais).

LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DU PONT RICHELIEU

BILL MODIFICATEUR—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John J. Connolly présente le bill S-44 modifiant la loi constituant en corporation la Compagnie du pont Richelieu.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest) propose, de l'assentiment du Sénat, que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 2^e lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

BILL CONCERNANT LA FRONTIÈRE DU MANITOBA ET DE LA SASKATCHEWAN

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable John J. Connolly présente le bill S-45 concernant la frontière entre les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest) propose, de l'assentiment du Sénat, que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 2^e lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)